



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

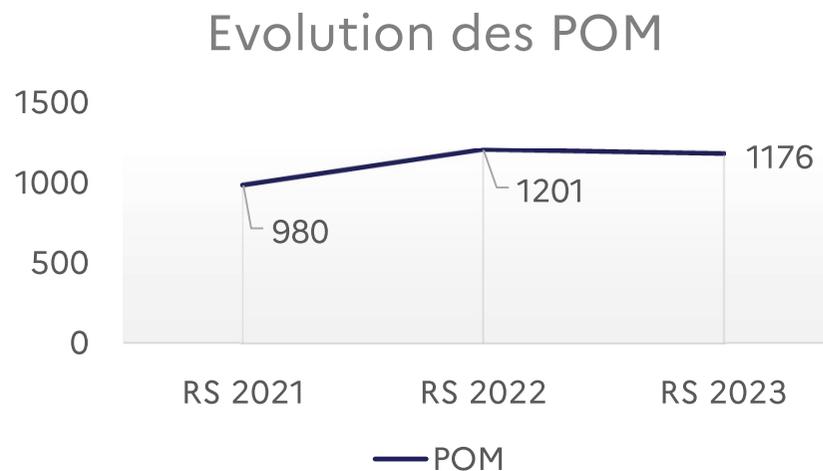
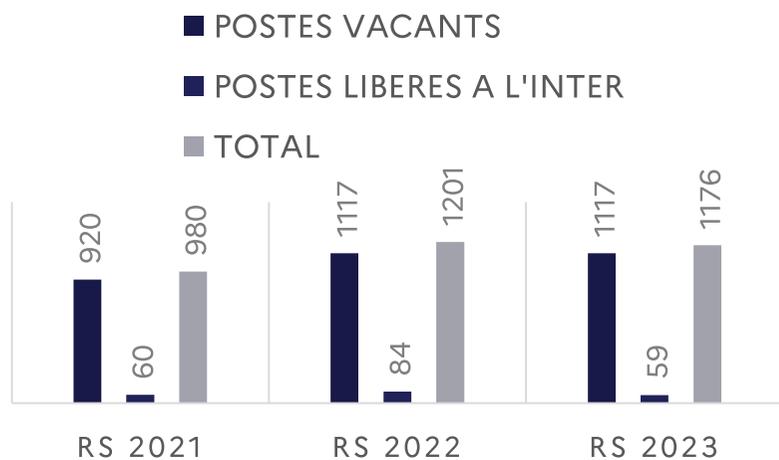
*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DU MOUVEMENT INTRA- ACADÉMIQUE DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC – RENTRÉE SCOLAIRE 2023

1. Les enjeux du mouvement intra-académique annuel

Les postes offerts au mouvement (POM)

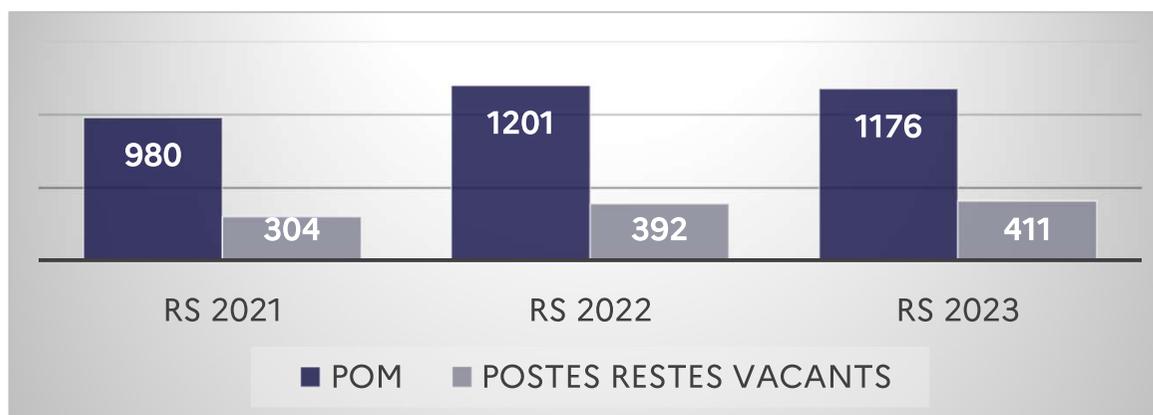
Sur le mouvement 2023, le nombre de postes offerts au mouvement (POM) en établissement s'élève à 1176, soit une légère diminution de 2,08 % par rapport au précédent mouvement. A noter que 100 postes spécifiques académiques ont été offerts au mouvement ce qui reste similaire aux précédents mouvements.



La couverture des postes vacants

Le taux de couverture des postes offerts au mouvement s'élève à 65 % (68% à la rentrée 2022) avec 411 postes qui restent vacants à l'issue du mouvement (contre 392 à la rentrée 2022) soit une augmentation du nombre de postes vacants à l'issue du mouvement.

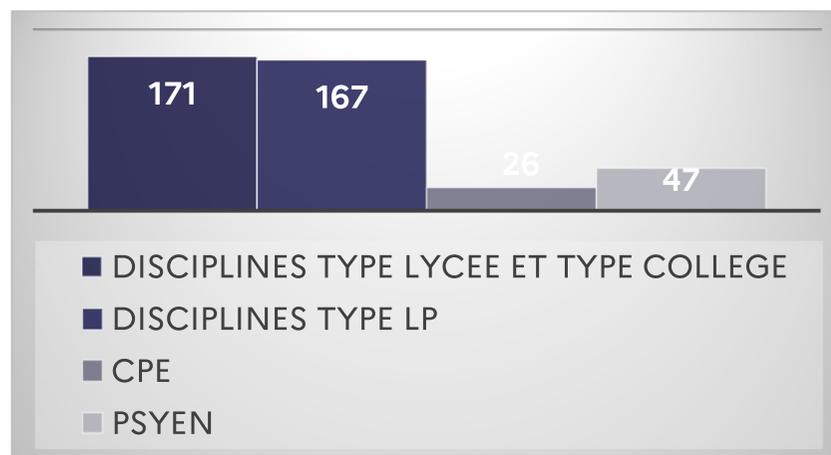
Ces postes vacants, transformés en besoins provisoires, ont été offerts aux TZR et aux contractuels dans le cadre de la phase d'ajustement de juillet.



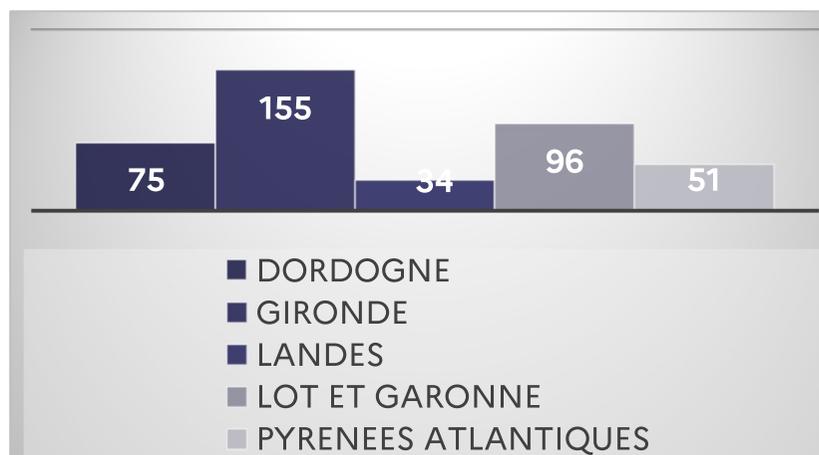
Les postes vacants (hors SPEA) après mouvement

A l'identique du mouvement précédent, nous constatons un nombre important de postes vacants à l'issue du mouvement en technologie (68), en économie et gestion (45) mais également sur le corps des psychologues de l'éducation nationale (47), des CPE (26) et des professeurs d'EPS (22). Enfin pour les disciplines d'enseignement professionnel, c'est dans les disciplines Lettres-Histoire (29), Lettres-Anglais (18), Mathématiques Sciences Physiques (27) et économie et gestion (19) où nous trouvons le plus de postes vacants.

Répartition des postes vacants par discipline

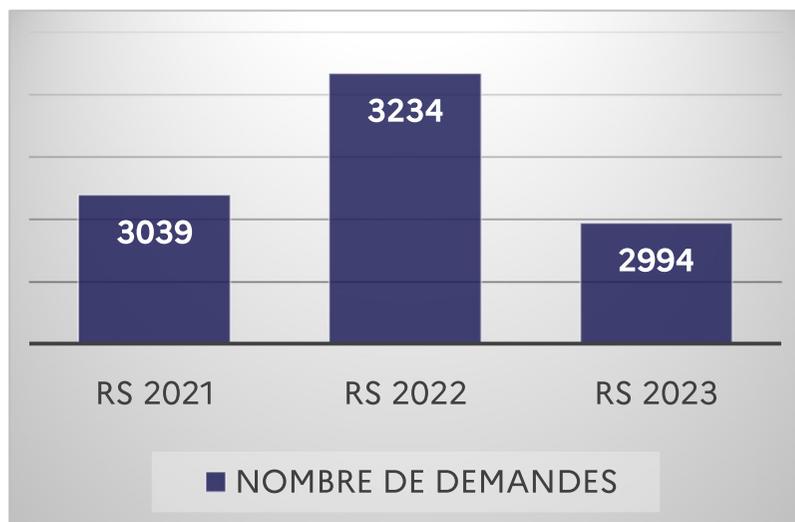


Répartition des postes vacants par département

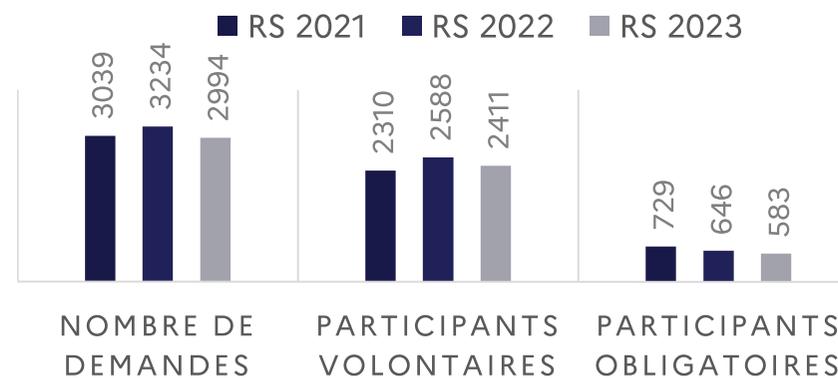


Les participants au mouvement

La participation au mouvement connaît une diminution par rapport au précédent mouvement avec 2994 demandes présentées (1935 femmes et 1059 hommes), nombre de demandes le plus bas depuis 3 ans.



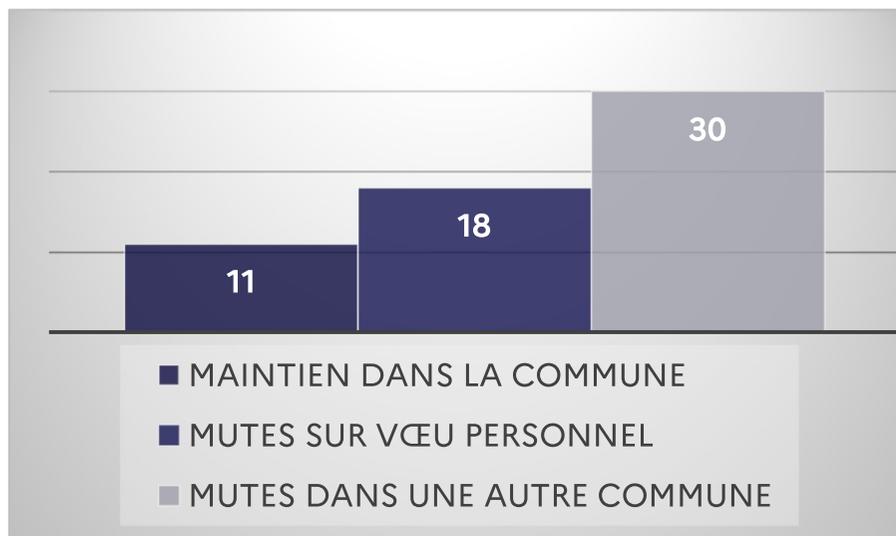
La répartition des 2994 participants est la suivante :



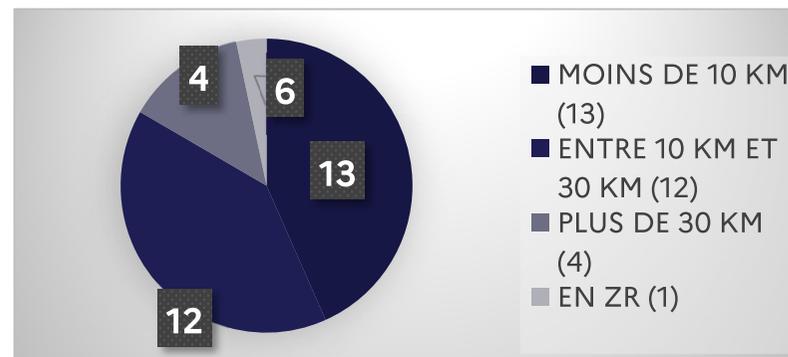
Les 583 participants obligatoires se répartissent en 485 entrants, 59 MCS et 39 réintégrations obligatoires.

Les mesures de carte scolaire

Dans le mouvement, le nombre de mesures de carte scolaire s'élève à 59 (30 mesures en collège, 7 en lycée, 17 en LP, 4 en SEGPA, 1 en EREA). Les réaffectations des personnels suite à ces mesures sont les suivantes :



Outre les 29 mesures de carte mutées sur un vœu personnel ou maintenues dans la même commune, les 30 autres personnels ont été réaffectés au plus proche de leur ancien établissement dans les proportions suivantes



Les personnels mutés

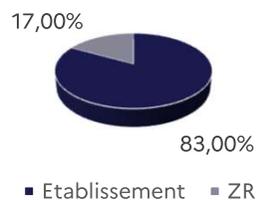
Sur les 2994 demandes de mobilité, 1287 mutations ont été réalisées sur ce mouvement soit 42,9 %. Ce taux de mutation continue d'augmenter depuis la rentrée 2020 (38% en 2020, 39% en 2021 et 40% en 2022).

A ce projet initial, il convient d'ajouter le travail d'optimisation réalisé par le service de la DPE qui a conduit à muter 51 agents supplémentaires qui porte le total des personnels mutés à 1335, soit 44,5 %.

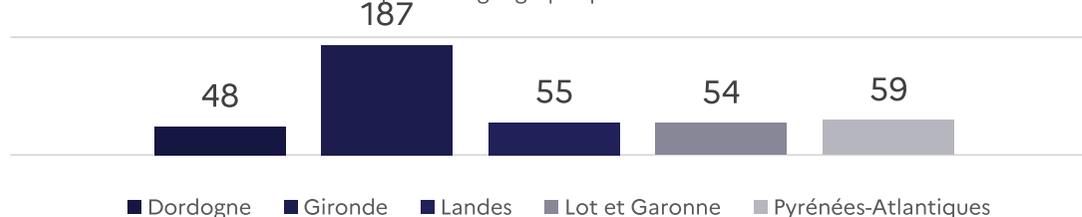
Enfin et si nous analysons les seuls participants non-obligatoires au mouvement intra-académique, nous sommes sur un taux de mutation qui s'élève à 32 %, contre 28 % au précédent mouvement.

Focus sur les affectations des entrants au mouvement inter-académique : Sur les 485 entrants, 403 sont affectés en établissement et 82 en ZR.

Répartition des entrants RS 2022

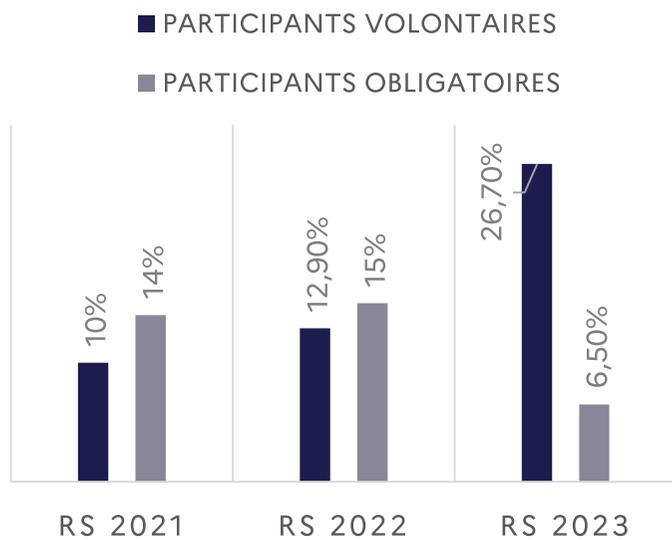


Répartition géographique des entrants

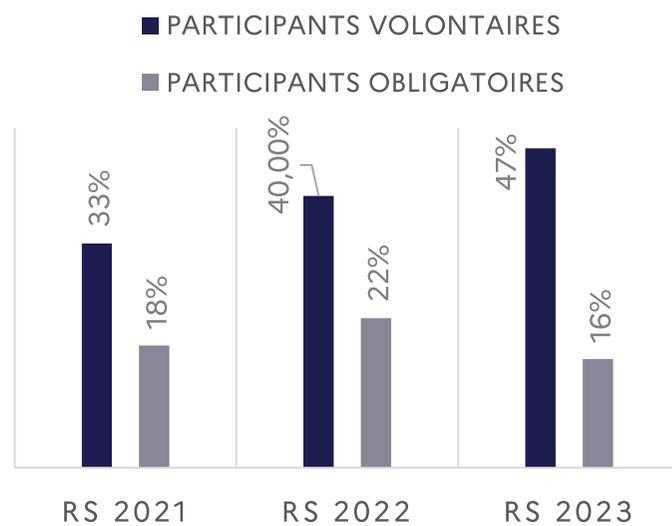


Les taux de satisfaction

Sur le 1^{er} vœu :

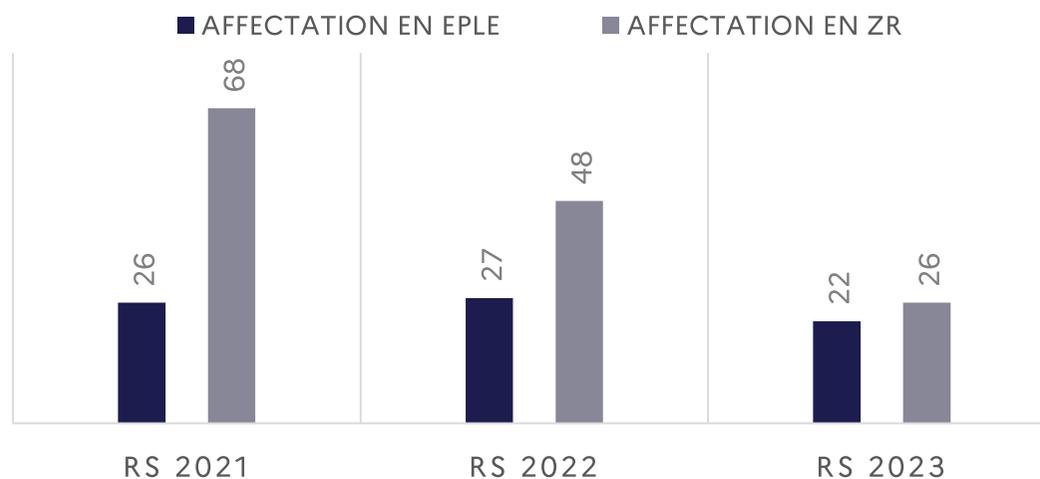


Sur les 5 premiers vœux :



La procédure d'extension

Nous constatons une diminution du nombre de mutés en extension sur ce mouvement avec seulement 48 participants obligatoires qui se voient affectés dans ce cadre, soit 8,2% des participants obligatoires (contre 11,6% au précédent mouvement).



2. Les postes à compétences particulières

Les postes à compétence ministérielle

⇒ **Le mouvement sur poste à profil (PoP)** – Maintien de l'expérimentation sur le mouvement national à gestion déconcentrée 2023

Pour rappel, l'objectif de ce dispositif est de proposer aux personnels des postes qui requièrent des compétences, qualifications et/ou aptitudes particulières en lien avec le projet de l'établissement, les caractéristiques territoriales ou avec les missions du poste. L'intérêt de ce dispositif est de pourvoir les postes proposés au niveau national, hors barème, par des profils adaptés aux exigences du poste.

Placé au cœur du processus de recrutement, le chef d'établissement devient l'un des principaux acteurs avec l'audition des candidats (avec un représentant des corps d'inspection et l'un des ses adjoints) et surtout le classement des candidatures.

Bilan de ce mouvement 2023 : Pour notre académie, 18 PoP ont été affichés à l'ouverture du mouvement national et nous avons réceptionné 80 candidatures.

Suite à la remontée des classements des chefs d'établissement concernés, le rectorat a proposé l'affectation de 10 personnels, propositions toutes suivies par le ministère.

8 postes restent vacants (absence de candidature ou profil des agents qui ne correspondait pas au besoin).

Pour rappel et au titre de la rentrée scolaire 2022, 21 PoP avaient été créés avec plus de 80 candidatures réceptionnées. 18 personnels se sont vus affectés sur les PoP et 3 postes étaient restés vacants.

⇒ **Le mouvement sur poste spécifique national**

83 mutations ont été réalisées sur ces postes à compétences particulières (contre 101 mutations au titre de la rentrée 2022).

Les postes à compétence académique

Sur les 1179 postes vacants offerts au mouvement, 100 sont étiquetés SPEA (110 à la rentrée 2022).

230 candidats ont participé à ce mouvement spécifique contre 224 au titre du précédent mouvement.

Rappel des modalités de sélection des candidatures : Les corps d'inspection, accompagnés dans certaines situations par les chefs d'établissement, ont examiné chaque candidature et les ont classées par ordre de priorité. Les agents retenus sont affectés en dehors de toute notion de barème.

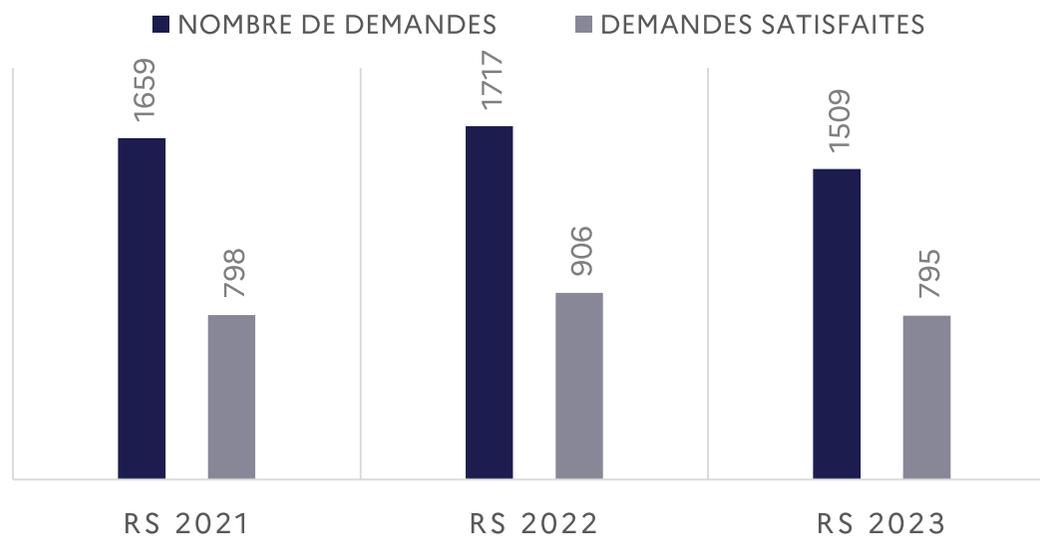
Résultat : 63 agents ont été affectés sur des postes SPEA. En revanche, nous déclarons 37 postes vacants SPEA à l'issue du mouvement, en diminution par rapport au mouvement 2022 (59 SPEA vacants).

3. Analyse de quelques éléments de barème

Le rapprochement de conjoints

Le nombre de demandes au titre d'un rapprochement de conjoints représente 50,4% des demandes de mutations et reste le premier motif des demandes de mobilité.

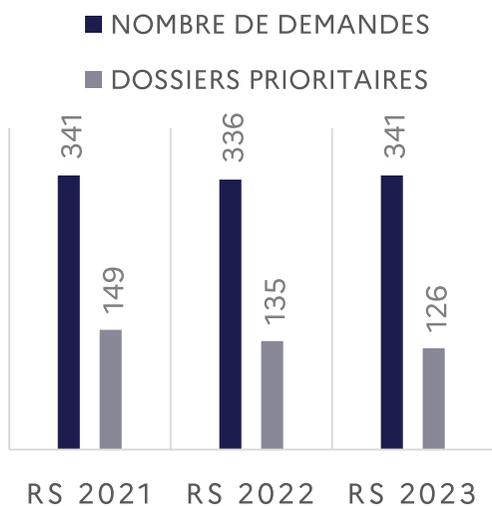
A noter, le nombre de demandes satisfaites avec 52 % de satisfaction et une stabilité par rapport au précédent mouvement (52%).



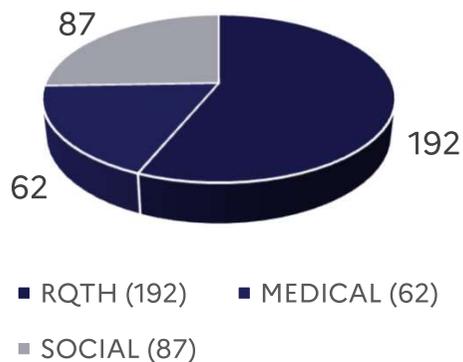
Les bonifications au titre de situations particulières

300 agents ont déposé 341 demandes d'attribution d'une bonification au titre du handicap et/ou médical et/ou social.

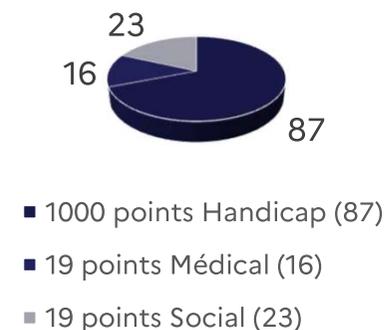
126 demandes se sont vues bonifiées dans le cadre du mouvement intra-académique après un avis prioritaire du médecin conseiller technique de la Rectrice ou de l'assistante sociale.



Répartition des demandes par type de dossiers



Répartition des avis prioritaires



8 situations cumulent les points « social » avec soit la bonification « Handicap » soit la bonification « Médical »

4. Les révisions d'affectation provisoire

Les demandes de révisions d'affectation

⇒ Révision d'affectation définitive

Sur les 2994 participants au mouvement, nous avons réceptionné, au moyen d'une démarche sur l'application Colibris, 207 demandes de recours administratifs, soit 6,9% de la population totale.

⇒ Révision d'affectation provisoire

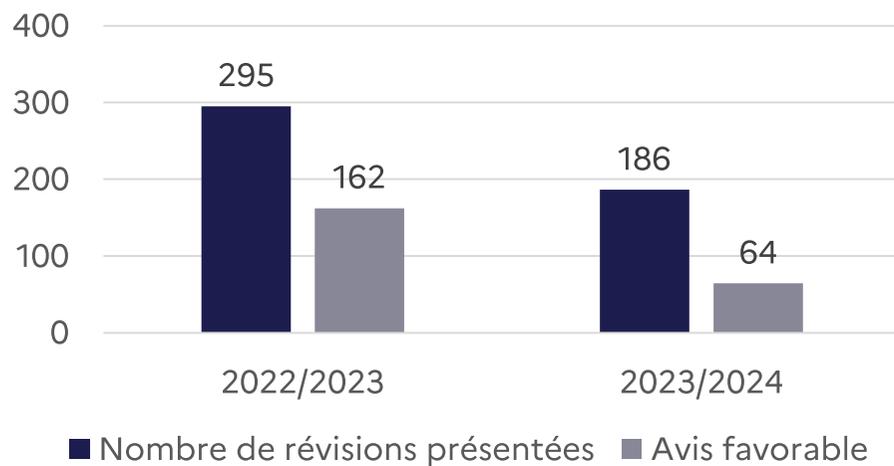
A compter du mouvement 2023, les révisions d'affectation ont été analysées si elles répondaient à l'un des motifs de l'article 3 de l'arrêté du 20 octobre 2022, soit : décès du conjoint ou d'un enfant, cas médical aggravé du conjoint ou d'un enfant, mutation imprévisible du conjoint et les mesures de carte scolaire.

186 demandes de révisions d'affectation provisoire ont été analysées par la DPE. Ces demandes sont en constante diminution puisque, pour mémoire, 298 demandes avaient été réceptionnées pour la rentrée 202 et 339 pour la rentrée 2021.

Les demandes de révisions d'affectation (suite)

⇒ Bilan des affectations réalisées

Sur les 186 demandes de révisions d'affectation provisoire analysées, 64 situations qui relevaient de l'article 3 ont pu bénéficier d'une révision d'affectation pour l'année scolaire 2023/2024, soit 35% des demandes.



Les demandes de révision d'affectation (suite)

Flux entre départements sur les 64 révisions d'affectation réalisées (en gris, le département correspondant à l'affectation définitive quittée et en vert le département d'affectation pour l'année scolaire 2023/2024) :

ACCUEIL / ORIGINE	Dordogne	Gironde	Landes	Lot et Garonne	Pyrénées Atlantiques	Total
Dordogne	2	1	0	0	0	3
Gironde	2	19	3	1	5	30
Landes	0	1	8	0	3	12
Lot et Garonne	0	0	1	2	0	3
Pyrénées Atlantiques	0	0	4	0	12	16
Total	4	21	16	3	20	64